



Date convocation : 21/02/2025

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2025_05

Séance du vendredi 28 février 2025

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Sandrine ODELOT

Absents représentés : Daniela DOUILLET représentée par Marie-Christine HALLIER, Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, Karrim EL ARKOUBI représenté par Sandrine ODELOT, Marine DEPARDIEU représentée par Dominique GARRÉ

Absente excusée : Magali LONGUET

Secrétaire de séance : Sandrine ODELOT

Participation communale à l'inscription en centre aéré - Juillet 2025

Madame le Maire rappelle au conseil que, depuis plusieurs années, la commune contribue aux frais d'inscription en centre aéré des enfants de la commune. Pour mémoire, cette aide était de 2.50€ en 2024 et 3€ en 2023.

Elle précise que cette aide concerne uniquement les inscriptions en centre aéré au sein de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP) durant les semaines d'été et qu'elle est directement versée sur le compte bancaire des parents sur présentation de justificatifs d'inscription et de paiement.

Madame le Maire propose de reconduire cette aide à hauteur de 2.50€ par jour d'inscription.

Après rappel des modalités de cette aide et considérant la dépense moyenne pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité

*RECONDUIT la participation communale aux frais d'inscription en centre aéré pour les vacances d'été 2025.

*FIXE le montant de l'aide à 2.50€ par jour d'inscription et par enfant.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

La secrétaire de séance, Sandrine ODELOT